

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2005

L'assemblée générale du Shotokai Club s'est tenue le mercredi 06 juillet 05 à Epagny après convocation de tous les membres actifs de l'association.

Etaient présents : Xavier BOULAI
Pauline KOTZAMANIDIS
Michel LORILLOU
Natacha LORILLOU
Nathalie MAILLARD
Romuald MARIN
Myriam MORAND

ORDRE DU JOUR : Bilan moral et financier
Bilan des locaux
Communication avec la mairie d'Epagny
Orientations et tâches à accomplir
Renouvellement par élection du conseil d'administration

1- COMPTE RENDU MORAL

Aspects positifs :

La tombola de fin d'année sera reconduite grâce au succès de l'année précédente.
Le nombre d'adhérent est en constante augmentation, ainsi que la participation des élèves aux stages extérieur.
Tous les nouveaux élèves ont réussi au moins un passage de grade cette année.

Aspects négatifs :

Il faut travailler sur l'assiduité et la discipline de certains élèves.

Suggestions :

Une récompense sera attribuée pour les enfants les plus assidus aux cours.
Instauration d'un cahier de présence et notation de chaque absence au début de chaque cours adulte et enfant ainsi que les retards.
A noter que les retardataires récidivistes, ainsi que les personnes n'ayant pas une tenue correcte, pourront être refusés au cours.

2- BILAN FINANCIER

A noter que le bilan financier du 01 septembre 04 au 31 Août 05 sera communiqué à la rentrée 2005.

Aspects positifs :

Grâce à la tombola, aux cotisations des adhérents et à la gratuité de la location de la salle, la santé financière du club se porte bien.
Le club a pu acquérir du matériel neuf : 4 plastrons, 6 paires de gants, 4 casques et 2 sacs de frappes.
Les cotisations resteront inchangées pour l'année 2005/2006.

Aspects négatifs :

Il faut impérativement mettre en place un calendrier et une remise de reçu pour les jours d'encaissement des chèques de cotisations.

Suggestions :

Nous rappelons que le professeur Xavier BOULAI ne perçoit pas de salaire, c'est pourquoi d'un commun accord, le bureau décide de lui rembourser ses frais de déplacement en stage notamment Annecy –Lyon, pour une indemnité kilométrique de 27 centimes d'euros.

Le professeur, Xavier BOULAI propose d'offrir la licence aux membres actifs du bureau, en récompense de leurs bonnes volontés et de leurs bénévolats.

Dorénavant, il sera envoyé à chaque adhérent une convocation pour chaque assemblée générale.

3- LES LOCAUX

Aspects positifs :

Nous utilisons toujours les locaux à titre gratuit.

Aspects négatifs :

Nous constatons une dégradation des locaux, à ce titre, nous joindrons un règlement du Dojo au règlement du club et nous veillerons au bon entretien de ces locaux. Il sera fait un rappel sur le respect des locaux et du matériel dès le premier cours de la rentrée.

Le tapis n'est pas fixe donc bouge pendant les cours, ce qui pourrait provoquer un accident.

Suggestion :

Le club aimerait disposer d'un point d'eau à l'étage.

Tous ces points seront signalés à la mairie.

4- COMMUNICATIONS AVEC LA MAIRIE

Cette année, nous devons communiquer un bilan précis et négocier des subventions auprès de la mairie.

Forum des associations : Il faut mettre l'accent sur la fréquentation du stand. D'ailleurs les inscriptions pour l'année se feront sur le stand le jour du forum.

Romuald Marin se renseigne sur le tarif de fabrication d'autocollants qui pourraient être distribués, ce jour.

Nous envisageons aussi un lot de tee-shirt sérigraphiés.

Un courrier sera envoyé à tous les adhérents nouveaux et anciens, pour annoncer la date d'inscription (jour du forum des associations)

5- ORIENTATIONS FUTURES

Imposer un nombre maximum d'adhérent pour les cours adultes et enfants, même si la question n'est pas d'actualité. A noter, pour l'encadrement des enfants :

Les – de 8 ans : un adulte pour 6 enfants.

Les 8 à 13 ans : un adulte pour 8 enfants.

Organisation d'un stage régionale pour l'année 2005-2006.

Le club change de fédération, il rejoint la F.F.K.M.A. et l'adhésion I.K.D.S est en question.

Les cours reprendront le mercredi 07 septembre 05 à 18h30 pour le cours enfant 8-13 ans, et à 20H00 pour le cours adultes.

6- TACHES A ACCOMPLIR

Mettre en place une réunion trimestrielle avec confirmation des encaissements des cotisations.
Confirmer le siège social chez Melle Nathalie MAILLARD 68 impasses des châtaigniers
74330 EPAGNY, secrétaire du club.

Se renseigner auprès de la mairie pour la date du forum des associations.

Annexer le règlement du Dojo au règlement du club.

Se renseigner sur le prix des autocollants et des tee-shirts, et travailler le logo du club.

7- VOTE DU BUREAU

Sortant : DUVAL Sylvie

Entrant : LORILLOU Natacha

Bureau élu le 06 juillet 05 :

Vice secrétaire : LORILLOU Natacha

Secrétaire : MAILLARD Nathalie

Vice trésorière : ROBIN Patricia

Trésorière : MORAND Myriam

Vice-président : MARIN Romuald

Président : LORILLOU Michel